

# INDEX 2023



Egalité professionnelle

LAMBALLE TERRE ET MER AGGLOMERATION

98/100

**DGCL**  
Direction générale  
des collectivités locales

Contact :  
[dgcl-index@dgcl.gouv.fr](mailto:dgcl-index@dgcl.gouv.fr)

Pour toutes questions  
relatives à l'index

[dgcl-index@dgcl.gouv.fr](mailto:dgcl-index@dgcl.gouv.fr)

**DGCL**  
Direction générale  
des collectivités locales

>>> Documentation explicative

Score global  98/100

1/ Écart global de rémunération entre les femmes et les hommes, pour les fonctionnaires  68/70

Indicateur 1 calculable

2/ Écart global de rémunération entre les femmes et les hommes, pour les agents contractuels sur emploi permanent  15/15

Indicateur 2 calculable

3/ Écart de taux de promotion de grade entre les femmes et les hommes (taux de promus / promouvables) 0/0

Indicateur 3 non calculable

4/ Nombre d'agents publics du sexe sous-représenté parmi les dix agents publics ayant perçu les plus hautes rémunérations  15/15

Indicateur 4 calculable

Décret n° 2024-802 du 13 juillet 2024 relatif aux modalités de calcul des indicateurs relatifs à la mesure et à la réduction des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes dans la fonction publique territoriale